



Numéro de l'acte	2021-108-DGSMH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021

QUESTION N°2021-108

AFFAIRES GENERALES : MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A DEMISSION

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Le conseil municipal,

Lors de la séance du 23 mai 2020, le conseil municipal a créé huit (8) postes d'Adjoints au Maire (délibération n°2020-22) et a élu Madame Gaëlle Rose, 3^{ème} Adjointe au Maire (délibération n°2020-24).

Suite à la démission de Madame Gaëlle Rose de sa fonction de 3^{ème} Adjointe tout en maintenant son mandat de conseiller municipal, ce poste d'Adjoint est désormais vacant.

En application des articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de maintenir le poste d'Adjoint devenu vacant et décider que le nouvel Adjoint au Maire prendra place au même rang que l'élue qui occupait le poste devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020-22 en date du 23 mai 2020, fixant à huit (8) le nombre d'Adjoints au Maire,
Vu la délibération n°2020-24 en date du 23 mai 2020, portant élection des Adjoints au Maire,
Vu la démission de Madame Gaëlle Rose en date du 01 octobre 2021,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Pas de Calais acceptant la démission de Madame Gaëlle Rose, en date du 13 octobre 2021,

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE de maintenir le poste d'Adjoint au Maire devenu vacant ;

ARTICLE 2 : PRECISE que le nouvel Adjoint au Maire prendra place au même rang que l'élue qui occupait le poste devenu vacant.

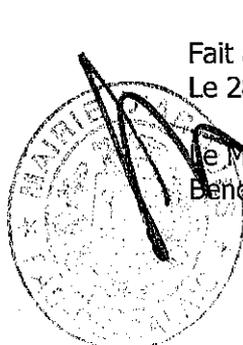
ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES
Le 28 octobre 2021

Le Maire
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2021**

Affiché le 28 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le vingt-sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt et un octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 2 absents non excusés
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Isabelle CLABAUX ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Madame Manuella CAPELLE est nommée secrétaire de séance.